



COMMUNIQUÉ  
Lausanne, le 12 septembre 2025

## **Décision du Tribunal : la Voie Bleue peut démarrer lundi 15 septembre**

**Dans sa décision notifiée le 12 septembre 2025, le Tribunal administratif fédéral a confirmé que les recours déposés contre l'octroi de la concession pour la nouvelle ligne de transport lacustre entre Corsier et Bellevue (Voie Bleue / N4) n'auraient pas d'effet suspensif. Le démarrage de la ligne aura donc lieu comme prévu le lundi 15 septembre 2025.**

Dans sa décision, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a estimé que rien ne s'opposait au démarrage de l'exploitation de la ligne à la date prévue. Il s'appuie notamment sur le constat selon lequel ce démarrage n'entraîne aucun dommage irréparable. Le TAF rappelle également l'intérêt public que revêt la Voie Bleue, au service de l'amélioration de la mobilité pour de nombreuses personnes. Dès lors, l'effet suspensif n'a pas été restitué.

En conséquence, le lancement de la Voie Bleue pourra se faire comme initialement prévu dans la décision d'octroi de la concession de l'Office fédéral des transports (OFT), le lundi 15 septembre 2025 au matin. La première course partira de Corsier à 5h55.

La CGN se réjouit de cette décision et rappelle l'importance de cette ligne de transport pour l'ensemble du Grand Genève. Celle-ci permet en effet d'offrir une alternative efficace au transport individuel motorisé pour passer d'une rive à l'autre tout en diminuant les nuisances des riverains d'axes routiers aujourd'hui saturés. Elle incarne également un partenariat public-privé novateur, qui témoigne de la volonté des communes et entreprises partenaires du projet d'œuvrer concrètement en faveur de la mobilité durable.